

Vendredi 23 octobre 2009

Vote du Projet de Loi de Finances 2010: Les Régions malmenées à l'Assemblée Nationale !

L'Assemblée Nationale, avec le rejet de l'amendement sur la taxe foncière proposé par des Parlementaires élus régionaux, poursuit le processus d'étranglement financier des Régions: si le Sénat ne modifie pas le texte, désormais, les Régions ne voteront plus qu'à peine 10% de leurs recettes.

Suite au vote de l'Assemblée Nationale, et sous la pression du gouvernement, le projet de loi de Finances 2010 fait disparaître de l'assiette fiscale régionale la taxe foncière bâtie, seul impôt régional en lien avec les ménages.

En perdant cette Taxe Foncière sur les propriétés bâties, les régions ne disposent plus ni d'une fiscalité mixte ni d'aucun vote de taux en matière de fiscalité directe. C'est la disparition de toute autonomie fiscale et financière.

Désormais, les seuls redevables régionaux seront les entreprises. Les Régions regrettent que la Cotisation Complémentaire (dont elles bénéficient à hauteur de 25%) soit définie par un taux national mais en prennent acte.

Dépendantes à 90% de la dotation de l'Etat, les Régions n'auront plus de marge de manœuvre. Elles ne seront plus à même d'assurer leurs services publics régionaux de proximité mis en place depuis 2004:

- Gratuité des manuels scolaires,
- Trains Express Régionaux modernisés et à tarifs adaptés (scolaires, chômeurs, personnes âgées...),
- Formations professionnelles pour personnes en recherche d'emploi
- Construction et entretiens des lycées aux normes HQE,

Les Régions ne pourront plus, demain, soutenir les acteurs de la vie locale qui assurent la cohésion sociale, que ce soit le monde associatif, culturel ou sportif.

Contact presse

Johanna O'Byrne

Marie d'Ouince Consultant

01 56 64 00 44

06 72 05 07 17

Contact presse

Marie d'Ouince Consultant

01 56 64 00 44